

LE PHOENIX.

les chiffres. Il n'y a qu'une objection à faire, c'est que les statistiques générales ne donnent à la terre qu'une population de 800 millions d'habitans, ce qui ferait une différence d'un cinquième.

LE PHOENIX.

MONTREAL, MERCREDI 30 JUIN 1841.

Le discours d'ouverture paraît avoir provoqué une désapprobation générale, et très forte de la part de la presse libérale. Il ne pouvait guères, en effet, y avoir, deux opinions sur ce document, qui, nous le disons à regret, ne rappelle que trop, au style près, les fameuses harangues de quelques-uns de nos ci-devant gouverneurs. Ce discours peut se résumer en deux mots: égoïsme, intérêt.

Cependant il faut être de bon compte: il faut avouer, à la louange de son auteur, qu'il n'a pas porté le cynisme jusqu'à afficher ouvertement, dans les termes du moins, que son administration soit basée sur la fraude et la fourberie; une pareille injure ne pouvait échapper qu'à la rusticité de quelque organe; mais la rouerie politique, pour n'être pas avouée dans la forme, n'en perce pas moins au fond. C'est ce dont demeurera convaincu tout homme pensant, pour peu qu'il soit au courant des faits et dices du présent gouverneur.

La première question qu'il aborde est celle relative à l'arrestation de McLeod dans l'Etat de N York, comme si cette affaire était du ressort de son gouvernement. Faisant ensuite allusion aux réductions et aux changemens survenus dans le département des postes, il recommande les travaux publics, c'est-à-dire les routes, les canaux, etc., comme le premier et le plus importants des sujets dont doit s'occuper une Législature dans la position actuelle des affaires; il annonce qu'on pourra avoir un million et demi, à être emprunté de la maison Baring et Cie., par le gouvernement métropolitain, sur la garantie du trésor anglais; mais cette somme, on ne l'aura qu'en tant que nous serons de bons enfans et laisserons tous les employés bien payés, jouir tranquillement et impunément de leurs gros salaires et de leurs omnipotences; c'est une condition sine qua non. Cependant il ne faut pas oublier que le ministre, qui promet d'en faire la proposition au Parlement, peut changer d'un jour à l'autre; que le Parlement lui-même, si la demande lui en est jamais faite, peut fort bien la rejeter, ou l'accorder à des conditions qui rendront le cadeau onéreux; que les hostilités avec la Chine sont recommencées; qu'une guerre plus formidable peut éclater subitement avec les Etats-Unis. Dans aucun de ces cas, que devient donc la promesse d'un million et demi? La province ne se trouve-t-elle pas d'ailleurs déjà, et par le seul fait du Haut-Canada, grevée d'une dette énorme? Faudra-t'il encore payer les intérêts du million et demi? C'est ce que Lord Sydenham ne daigne pas nous apprendre. En attendant on nous taxe comme si nous devions un jour les payer.

L'émigration, les municipalités, l'éducation et le budget attirent ensuite successivement un moment l'attention de Lord Sydenham, et c'est vraiment amusant de voir avec quelle assurance il demande la co-opération de la Chambre d'Assemblée, sur toutes les mesures qu'il daignera bien lui communiquer relativement aux finances! Ce langage devait rappeler aux Membres tout l'amertume de la réserve de l'initiative des mesures financières en faveur de l'Exécutif; mais Lord Sydenham, en homme de calcul, savait trop bien apprécier l'avantage de la liste civile, pour ne pas leur faire sentir tout le poids de son autorité sur ce chapitre. Aussi dit-on que, parmi les tribuns assemblés, ceux-là seuls pour qui on avait doré la pillule parurent s'ils l'avaler de bonne grâce.

Voilà tous les sujets dont parle le Gouverneur dans son discours d'ouverture du premier Parlement-Uni, qu'il termine pourtant par quelques phrases ronflantes exprimant ses ardens désirs de voir son œuvre couronnée de succès. D'ailleurs pas un mot sur les réformes, dont le besoin se fait tant sentir! pas un mot des nombreux griefs qui abîment le pays! On ne daigne pas même faire l'allusion la moins indirecte au Gouvernement Responsable! Le simulacre d'élections dont toute la province a été scandalisée dans plusieurs de ses districts, les violences, les meurtres atroces qui y ont été commis, tout cela était au-dessous de la considération du premier magistrat du pays. Que sont la franchise élective et la liberté individuelle auprès des travaux publics et de la liste civile!

Le chapitre premier du programme Sydenham méritait qu'on y revienne un instant, à cause de la pré-éminence qu'on lui donne sur tant d'autres sujets de législation dont l'immense importance absorbe tous les esprits et qui sont directement du ressort de notre Législature, tandis que l'affaire McLeod ne l'est pas. Sans doute, nous ne contestons pas au chef d'un état constitutionnel, fut-ce une colonie, le devoir de consulter les représentants et le droit de leur faire des suggestions relativement à un événement dans les suites, s'il en a jamais de bien sérieuses, et sous quelque point de vue qu'on les envisage,

nous affecterions nécessairement d'une manière ou d'une autre. Mais il ne faut pas perdre de vue que tout ce qu'on peut faire à ce sujet ne doit avoir que le caractère d'une simple relation, entre la métropole, d'une part, et la colonie, de l'autre; car, tout ce qui ne serait plus sévèrement renfermé dans cette limite, ou pécherait contre le droit des gens, ou serait une usurpation de pouvoir. Hors de là, nous n'avons pas plus le droit de nous mêler de cette affaire, — dans l'hypothèse de notre constitution, — que l'Irlande au nom et pour le compte de l'Irlande, cette autre dépendance de l'Angleterre.

Indépendamment de ces considérations, l'inopportunité de l'intervention de Lord Sydenham est, du reste, évidente. Le gouvernement métropolitain, qui s'est réservé l'autorité exclusive de traiter ces nos affaires extérieures, est seul en rapport avec le gouvernement Américain. Peut-être qu'à l'heure où Lord Sydenham adressait sa malencontreuse faufaronnade à l'Assemblée, les négociations entre les deux gouvernemens prenaient-elles une tournure tout-à-fait pacifique. La prudence exigeait donc d'attendre patiemment le résultat du problème. Il eût toujours été assez temps d'y penser en cas de guerre; s'en mêler plus tôt, c'était risquer de rendre la paix impossible. Il n'y a donc que dans le cas où l'affaire fût parvenue à cette phase, qu'on eût été justifiable d'en faire le sujet d'une proposition parlementaire. La perspective d'une guerre ne paraît pas avoir eu d'influence sur ce chapitre de la harangue. Cela est d'autant plus fâcheux que si, le prenant au sérieux et se trouvant tout-à-coup inoculée de la fièvre qui l'a dicté, la Chambre d'Assemblée allait y répondre par une chaleureuse tirade, ce qui paraît devoir, en toute probabilité, se réduire en fumée, pourrait bien, pour le coup, prendre une tournure plus sérieuse. Il est vrai pourtant de dire que la position qu'a prise l'Angleterre ne s'en trouverait nullement affectée, le gouvernement Américain ne lui a encore rendu aucune satisfaction, le sujet britannique réclamé étant toujours sous les verrous; mais l'opinion publique aux Etats-Unis, que cette affaire intéresse et excite au plus haut degré, pourrait se fortifier de toute l'indignité des menaces qu'on ferait, et brusquer le dénouement. A cela, on peut, il est vrai, répondre que l'Angleterre est en mesure de ne point ménager les susceptibilités; oui, mais ce n'est pas elle qui cherche maintenant à les froisser, ce n'est que Lord Sydenham. Puis, l'effusion de sang, les énormes sacrifices, les maux incalculables ne sont-ils pas des raisons suffisantes pour faire craindre de provoquer une guerre inconsidérée? Laissons donc l'affaire McLeod entre les mains des gouvernemens qui ont qualité pour en connaître. Les autorités inférieures qui, pouvant et devant s'abstenir de toucher cette plaie, essaient néanmoins de l'irriter davantage en la froissant, assument sur elles une terrible responsabilité. Qu'on prenne garde qu'une intervention intempestive ne devienne une pierre d'achoppement pour les deux gouvernemens en négociations. On ne peut s'expliquer cette étourderie de Lord Sydenham qu'en supposant qu'il a cru devoir commencer par effrayer la loyauté des Membres, pour en tirer meilleur parti et leur arracher un vote de confiance.

ETRE FORCÉ D'ÊTRE AVEUGLÉMENT AUX CAPRICES DE SES MAÎTRES, VOILA LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT RESPONSABLE AUQUEL ON PEUT S'ATTENDRE EN CANADA.

Il s'est encore tenu plusieurs autres assemblées à Kingston au sujet de l'élection de cet endroit. L'opinion populaire ne manifestait hautement contre le Secrétaire du Gouverneur, S. B. Harrison, et tout le monde paraissait être unanime à demander la nomination de M. Forsyth. Mais on dit qu'une députation attendait ce monsieur, pour lui exposer l'extrême inconvenance pour ne pas dire la témérité qu'il y a eue de venir de l'avant en opposition à l'homme du choix de Son Excellence, l'Hon. S. B. Harrison, son Secrétaire, Conseiller Exécutif, Membre du Ministère Provincial, un des partisans du nouveau système de Gouvernement Responsable, de concert avec MM. Ogden, Day, Draper, Dely, Sullivan, Killaly et tout le reste du Ministère, et l'on dit de plus qu'à cette occasion, M. Forsyth donna comme son opinion que vu que le siège du gouvernement n'était pas encore entièrement fixé, il valait mieux, pour les habitans de Kingston, ne pas s'opposer au désir exprimé par Lord Sydenham, et souffrir en conséquence l'élection de son protégé, M. le Secrétaire Harrison. En vérité il faut avouer que Lord Sydenham est un homme insinuant. S'il avait seulement le don de fendre la pierre, comme il a celui d'ouvrir les cœurs, ce serait un homme sans égal.

Nous devons accuser la réception d'un joli petit Journal qui a pour titre: "Life at the Springs." (la vie aux Sources), et dont nous nous proposons de dire quelques chose dans notre prochain numéro. Ce Journal a remplacé le Spring Mercury qui se publiait aux Sources de Calédonia.

PROCEDES LEGISLATIFS.

[SUITE.]

Kingston, Samedi le 19 Juin.

Mr. Ogden était d'opinion qu'il valait mieux soumettre les résolutions à la considération des Membres, et proposa que le Comité se levât, fit son rapport et obtint la permission de siéger encore le lendemain. Les Membres de l'administration étaient prêts de procéder de suite à la discussion, mais il ne voulait pas presser d'autres Membres sans préparation et sans des copies imprimées des résolutions.

Le Colonel Prince dit que le discours était si clair, qu'il n'exigeait point qu'on en publiât un rélis. — Il croyait qu'il valait mieux y répondre de suite et l'approuver ou le désapprouver immédiatement.

M. Hincks ne désirait pas retarder d'avantage la discussion mais comme les Messieurs du Trésor avaient manqué à leur devoir en proposant leurs discours, on devait donner du temps afin que personne fût pris par surprise.

M. Ogden était d'opinion que le représentant d'Essex ne devait pas s'opposer au délai.

M. Buchanan désirait savoir si, dans le cas d'un vote de manque de confiance, les Membres de l'exécutif se joindraient à l'administration, excepté si le Parlement était dissous? Ou si dans le cas où ils admettraient le principe de retenir leurs sièges, il ne pourraient pas obtenir une majorité? Il faisait cette question pour savoir comment le pays allait être gouverné.

M. Draper, en réponse, fit un long discours, dont la substance était: — Que Lord Sydenham avaient reçu des instructions pour administrer le gouvernement en conformité aux désirs et aux intérêts bien compris du peuple. — (gnère l'a-t-il fait? Ed.) et que, si les autres moyens ne réussissaient pas, il fallait avoir recours à la dissolution du Parlement. Que si cela ne suffisait pas, alors le gouverneur serait obligé de résigner sa charge.

Nous n'appelons nullement ceci un système de gouvernement responsable; car en supposant même que la Chambre se déclarât opposée à aucune des mesures de Lord Sydenham il a le pouvoir de la dissoudre. On peut appeler ceci du nom un Gouvernement Responsable; mais c'est au fonds un système qu'on ne peut mettre en pratique. Comment la Législature peut elle être indépendante de l'Exécutif, si l'on a recour à de semblables moyens.

Nous apprenons par notre correspondant de Kingston, que la Chambre s'est assemblée Lundi, à 1 heures p. m., et que les débats qui suivent y ont eu lieu:

M. Moffat présenta trois requêtes de la part du Bureau du Commerce de Montréal, pour changer les lois qui concernent l'intérêt sur l'argent; pour allouer l'intérêt sur les comptes courants, et pour rappeler les lois qui imposent des amendes pour le manque d'inspection de la potasse, de la farine et du lard.

M. Cameron présenta une requête de la part de William Stuart et autres, demandant un Bill pour régler l'inspection du bois de charpente.

Il fut nommé un comité, composé de MM. Boswell, Small et Cartwright, pour reviser la loi du Douaire.

M. Williams donna avis qu'il entendait soumettre un Bill pour changer les lois qui concernent les Officiers des Townships, dans le Haut Canada.

M. Baldwin commença alors à donner les raisons pour lesquelles il abandonnerait le parti de l'Administration, mais il fut interrompu par M. Ogden, qui le pria de différer jusqu'à ce que la Chambre se fût formé en comité, suivant l'ordre du jour.

La Chambre se forma alors en Comité général, suivant l'ordre du jour, et le discours du Gouverneur Général, fut pris en considération, d'après cet ordre.

Messrs. Desrivières, McCulloch et Kimber ont laissé le siège de la Législature et sont arrivés en cette ville vendredi dernier.

EDUCATION UNIVERSELLE. — La population de Connecticut est d'environ 300,000 âmes, et dans le dernier recensement qu'on a fait de cet état on n'a trouvé qu'un seul homme ne sachant ni lire ni écrire.

Le bruit circule à Kingston qu'on a offert à M. M. Cameron, le Représentant de Lanark, la place d'Inspecteur Général du Canada, et qu'il n'attend que la fin de la Session pour l'accepter. La charge de Solliciteur Général du Haut Canada est encore vacante, et l'on dit que Son Excellence est rendu au bout de son latin, savoir à qui la donner. On donnerait à entendre que M. Charles D. Day sera nommé Solliciteur Général du Haut, et M. A. N. Morin, Solliciteur Général du Bas-Canada.

On dit que Lord Sydenham est encore dans un état assez précaire, sous le rapport de la santé.